



MARCHE SIMPLIFIE DE FOURNITURE D'ORDINATEURS LE LYCEE PROFESSIONNEL DE BALATA A MATOURY

PROCEDURE ADAPTEE

Passée en application de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Chapitre I - IDENTIFIANTS

A- LA COLLECTIVITE

Pouvoir adjudicateur : Lycée Professionnel de Balata

97351 MATOURY

Représenté par : Mme Adélaïde TINE

B - CONTRAT N°

Date de signature

Objet du CONTRAT : FOURNITURE DE MATERIELS INFORMATIQUES POUR LE LYCEE PROFESSIONNEL DE BALATA A MATOURY

Date limite de dépôt des offres le jeudi 30 novembre 2017 à 12 h 00

page 1/5

CHAPITRE II - MODE DE PASSATION DU MARCHE

Procédure à l'issue de laquelle le présent marché est passé et références dans le Code des Marchés Publics (*décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics*) :

Procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret du 25 mars 2016

Chapitre III - REGLEMENT DE CONSULTATION

A. Date et heure limites de dépôt des offres :

Le jeudi 30 novembre 2017 à 12 heures.

B. Modalités d'envoi

Par voie postale ou remis contre un récépissé.

C. Adresses de réception

Les offres devront parvenir à l'adresse suivante : Lycée Professionnel de Balata A l'attention de M. Gaël BENOIT 97351 MATOURY

Les plis devront comporter l'intitulé du marché « FOURNITURE DE MATERIELS INFORMATIQUES POUR LE LYCEE PROFESSIONNEL DE BALATA et la mention « ne pas ouvrir »

D. Critères de choix avec leur ordre de priorité

- 1°) La qualité du matériel (fonctionnalités, ergonomie, esthétique, adaptabilité) 50 %
- 2°) Le prix du matériel 40%
- 3°) Délais de livraison / SAV / Garantie 10 %

E. Coordonnées pour les demandes de renseignements :

M. Gaël BENOIT Email : gael.benoit@ac-guyane.fr

Les variantes sont acceptées. Les entreprises devront faire une offre de base.

page 2/5

Chapitre IV. DISPOSITIONS DU MARCHE

Article 1 : Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la fourniture de matériels informatiques pour le lycée professionnel de Balata.

Article 2 : Détail des prestations et des prix

Descriptif technique et détail du matériel informatique :

15 ordinateurs de configuration suivante :

Processeur I7
Carte graphique 2 GO double affichage
Mémoire 8 GO – Disque dur SSD 256 GO pour OS
Disque dur de stockage HDD 7200 tours 1 TO
OS windows 10 PRO

15 Ecrans 24 pouces LED 31 Ecrans 21.5 pouces LED

01 ordinateur de configuration suivante :

Processeur 15 Carte graphique intégrée Mémoire 8 GO – Disque Dur HDD 500 GO 7200 tours OS windows 10 PRO

08 onduleurs 1400 VA ON LINE

Article 3 : Exécution du marché

Le présent marché est régi par le Cahier des clauses administratives générales : fournitures courantes et services (Arrêté du 19 janvier 2009).

Qualité:

Le matériel devra répondre à toutes les normes en vigueur.

Le soumissionnaire indiquera dans son offre la marque du matériel proposé.

Il devra fournir impérativement les caractéristiques techniques du matériel proposé.

page 3/5

<u>Livraison:</u>

Le candidat devra fournir un délai de livraison. Les frais de livraison sont à la charge du titulaire (franco de port).

Article 4 : Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels ci-dessous énumérés par ordre décroissant d'importance :

- Le présent document valant Cahier des Clauses Particulières
- Un devis (article 4 du présent document)

Pour la notification du marché, un bon de commande portant la référence du marché sera adressé au titulaire.

Article 5 : Garanties

Le matériel devra faire l'objet d'une garantie d'un an minimum.

Les candidats pourront proposer un délai de garantie supérieur.

Article 6: Prix

Nature des prix

Les prix sont unitaires.

> Forme des prix

Les prix sont fermes.

Mode de règlement

Le mode de règlement proposé par la collectivité est le mandat administratif.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification, et le défaut de paiement dans les délais prévus fait courir de plein

page 4/5

